VISA ETUDES UNIVERSITAIRES

Avertissement : L'Ambassade se réserve le droit de demander de la documentation ou des garanties supplémentaires, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.					
La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :					
Dans l'ordre de la liste.					
	• T	ous les documents fournis doivent être apostillés, traduits (par un traducteur reconnu par l'Ambassade) en Italien . Formulaire de demande de visa, original - Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le			
1		représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3ème page).			
2		Une photo d'identité - Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et conforme aux normes ICAO doit être collée sur le formulaire de demande.			
3		Passeport, original - Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 18 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages non utilisées portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. C'est aussi nécessaire une photocopie des pages comportant les visas Schengen obtenus ainsi que tous les timbres d'entrée et sortie de l'Espace Schengen			
4		Passeport, photocopie - 1 Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant les prorogations de validité, les remarques éventuelles et les pages comportant les visas Schengen obtenus précédemment ainsi que tous les timbres d'entrée et sortie de l'Espace Schengen.			
5		Disponibilité d'un logement adéquat en Italie : réservation d'hôtel valable pour la première période ou un contrat de location déjà conclu, une déclaration d'hébergement ou la disponibilité d'un logement chez une résidence universitaire			
6		Démonstration de la disponibilité de moyens de subsistance, équivalant à pas moins de € 534,41 pour 13 mois (Circ. INPS n. 197 del 23.12.2021) Cette disponibilité économique MINIMAL peut être prouvée en fournissant : • des moyens personnels, des parents ou de frères et sœurs; • garanties économiques fournies par des institutions et organismes de crédit italiens, par des gouvernements locaux ou par des institutions et organes étrangers jugés fiables par la mission diplomatique italienne Les moyens économiques ne peuvent pas être démontrés à travers de l'exhibition d'argent cash ne à travers de fidéjussion bancaire. En cas de bourse d'étude du gouvernement italien ou d'autre organisations on ne peut pas considérer seulement la candidature o l'idonéité de l'étudiant qui doit de toute façon démontrer la disponibilité économique. Aussi dans le cas de bourse d'étude inférieur à 6.947,33 euro, l'étudiant doit prouver la disponibilité économique équivalent à la somme restante. Disponibilité de la somme nécessaire pour le rapatriement, hors de la disponibilité économique susmentionnée POUR LE GARANT (fonctionnaire, employé) : attestation de travail, attestation de salaire, 3 derniers bulletins de paie, 6 derniers relevés de banque, éventuels certificats de propriété de biens au Maroc. POUR LE GARANT (profession libérale) : attestation de travail, attestation de revenu, carte professionnelle, certificat d'inscription de la patente, certificat de paiement des impôts, registre de commerce, 6 derniers relevés bancaires, éventuels certificats de propriété de biens au Maroc.			
6b		Attestation de prise en charge de frais d'étude e de séjour par le garant en faveur de l'étudiant			

7	Attestation de lien de parenté entre l'étudiant et le garant dument délivré par les autorités locales	
8	ASSURANCE avec Compagnie italienne ou locale avec Déclaration de couverture des frais de santé urgents et hospitalisation.	
9	Inscription ou préinscription à un cours universitaire sur le portail UNIVERSITALY, en fournissant la confirmation de la préinscription reçue lors de la présentation de la demande de visa.	
10	RÉSERVATION DE BILLET D'AVION ALLER/RETOUR	
11	ATTESTATION DE LANGUE (démontrable avec certification des Organismes certificateurs accrédités attestant le dépassement du Niveau B2 de la langue dans laquelle le cours sera dispensé) si demandé par l'Université.	
12	DOCUMENTATION SCOLAIRE (traduite et apostillée) : baccalauréat avec Déclaration de Valeur, licence Déclaration de Valeur ou éventuel diplôme délivré après le baccalauréat ou après la licence, si demandé par l'Université. .	
13	ACTE DE NAISSANCE DE L'ETUDIANT AVEC LA MENTION DU PERE ET DE LA MERE	
14	CERTIFICAT DE VIE COLLECTIVE et copie du livret de famille apostillée et traduit plus original	

Je reconnais qu'il est possible que ma demande de visa soit refusée si je ne fournis pas tous les documents nécessaires. La présentation d'un dossier complet ne garantit pas la délivrance d'un visa. Le passeport ne sera restitué qu'au moment la décision finale concernant le visa est adoptée. Le Consulat Général se réserve le droit de demander un entretien personnel ou tout autre documents supplémentaires.

Je déclare également avoir lu les informations sur la protection des données personnelles concernant la délivrance de visas conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 disponible sur le site http://vistoperitalia.esteri.it

Date	Signature	Officier Signature				
POUR USAGE INTERNE SEULEMENT						